

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité – Justice
MINISTERE DE PETROLE, DE L'ENERGIE ET DES MINES

*Projet d'appuiaux négociations des projets gaziers et de renforcement des capacités institutionnelles
(PADG)*

Avis d'Appel international à Manifestation d'Intérêt N°02/CMD/ PADG/MPEMi/2018

1. le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines (MPEM) soutenu par la Société Mauritanienne des Hydrocarbures et du Patrimoine Minier (SMHPM) a su motiver des sociétés pétrolières à entreprendre les investissements qui ont abouti, en décembre 2015, à l'identification des ressources gazières de Grand Tortue / Ahmeyim (GTA), à cheval sur les eaux de la Mauritanie et du Sénégal. A présent que cette découverte importante a été réalisée au large de la Mauritanie, les opérateurs sont en phase de finalisation des études requises pour une prise de Décision Finale d'Investissement (DFI).

Dans ce contexte, le MPEM a sollicité un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **Contrat decabinet deconseil spécialisé dans l'analyse de commercialisation du gaz naturel et du GNL dans le monde entier.**

2. Les objectifs visés sont :

Les services de consultants (« Services ») ont pour objectif spécifique de fournir des conseils indépendants au Gouvernement de la Mauritanie - y compris le MPEM, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MED), et la SMHPM - sur les marchés potentiels pour le projet GNL de GTA. Pour atteindre les objectifs de la présente mission, le Consultant sera chargé de l'exécution des activités suivantes :

- i) Fournir des conseils ad hoc sur le marché mondial du pétrole et du gaz, y compris les différents marchés mondiaux du GNL ;
- ii) Fournir des conseils ad hoc sur la stratégie de commercialisation des ressources pétrolières et gazières du pays, et développer, suivant les besoins du Gouvernement, une stratégie de commercialisation sur les marchés domestiques et régionaux.

3. Les consultants intéressés doivent fournir les informations montrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ledit service (références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, équipements, logistique etc.). Ces consultants, de profil international, devront avoir déjà exécuté des prestations similaires dans des conditions semblables. Les candidatures seront évaluées suivant la grille d'analyse ci - dessous:

Expérience générale et spécifique du Bureau de Consultant-Total	100 points/100
a. Expériences générales dans le domaine de la commercialisation des ressources pétrolières et gazières.	40 points/100
b. Expériences spécifiques dans le domaine del'assistance technique pour la commercialisation de GNL en particulier en Afrique.	60 points/100

4. Le bureau doit prouver qu'il possède les expériences générales et spécifiques attestées dans le domaine de la commercialisation du pétrole et du gaz. Les expériences de conseil non accompagnées par des attestations de bonne fin ne seront pas comptabilisées.
5. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 3.14 des « Règle de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) : Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants » [Juillet 2016, Banque mondiale], relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
6. Une liste des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Les candidats présélectionnés seront par la suite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode qualité/coût
7. Le dossier de la manifestation intérêt doit comprendre les éléments suivants : lettre de candidature, note de présentation, expériences générales et spécifiques ; liste du personnel.
8. Les soumissionnaires peuvent obtenir des informations supplémentaires par écrit auprès du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines, du Projet d'Appui aux Négociations des Projets Gaziers et de Renforcement des Capacités Institutionnelles, Nouakchott, Mauritanie, Tél : 26103127, E-mail : padg.mpem@gmail.com ou à la CMD/MPEMi, Tél: 45243772, E-mail : attoucheikh@gmail.com
9. les manifestations d'intérêt doivent être adressées, en quatre (4) exemplaires dont un (1) original marqué comme tel et trois (3) copies, A Monsieur le Secrétaire Permanent de la Commission des Marchés du Département du Pétrole, de l'Energie et des Mines, Avenue Moctar 0/ Daddah, 2ème étage - Immeuble MOUNA, ou par courrier électronique aux deux adresses électroniques suivantes : attoucheikh@gmail.com et padg.mpem@gmail.com
La date et heure limites de remise des manifestations d'intérêt sont les suivantes : le **26/06/2018 à 12 H TU**. Avec la mention: «Pli à n'ouvrir qu'en séance d'ouverture», Et dans le coin gauche : «Manifestation d'intérêt International pour la mission de conseil spécialisé dans la commercialisation du gaz naturel et du GNL».
10. Les prestations devront être réalisées au bout d'une période de **douze (12) mois**.

Le Coordonnateur

Amanatoullah Ahmed